





ÉCOLE DE PUÉRICULTRICES

Tél : 0262 90 87 77 – Fax : 0262 90 87 78 – E mail : $\underline{\text{formatrice.ep@asfa.re}}$ CS 81010 – 97404 Saint-Denis Cedex

Etudes préparatoires au Diplôme d'Etat de Puéricultrice

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE A L'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ADMISSION – Session 2015

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Début des inscriptions	Jeudi 12 mars 2015
Clôture des inscriptions	Mercredi 22 avril 2015
Epreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 20 Mai 2015 (8h30 à 12h30) Au Pôle Formation de l'ASFA
Résultats des épreuves d'admissibilité	Vendredi 5 Juin 2015 (à partir de 15h00)
Epreuve orale d'admission	Entre le Jeudi 18 Juin 2015 Et le Mardi 23 Juin 2015 (sous réserve de modification)
Résultat de l'épreuve d'admission	Jeudi 25 Juin 2015 (à partir de 15h00)
Rentrée scolaire ★	Mardi 6 Octobre 2015

★ En cas de réforme des études préparant au Diplôme d'Etat de puéricultrice, la date de rentrée scolaire, l'organisation de la formation et le coût pourraient être modifiés pour l'année à venir.

LA PROFESSION

Voir plaquette d'information sur l'école de puéricultrices

Et site de l'association St François d'Assise : <u>www.asfa.re</u> onglet « établissements » rubrique « école de puéricultrices

LA FORMATION

La préparation du Diplôme d'Etat de Puéricultrice(teur) est assurée dans les écoles agréées par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

<u>Un concours d'admission</u> est organisé par chaque école de puéricultrices (cf. pages suivantes).

Le concours, la scolarité, le Diplôme d'Etat de Puéricultrice (teur) et le fonctionnement des écoles sont définis dans l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié par les arrêtés du 15 mars 2010 et du 25 août 2010.

<u>Les études</u> s'effectuent à temps plein, sur 12 mois de scolarité, ce qui exclut la possibilité d'une activité professionnelle.

La formation comportant 1500 heures de formation, fait alterner :

- des périodes de stage (710 heures) en milieu hospitalier et extrahospitalier dans des services en lien avec les activités de la puéricultrice
- des périodes d'enseignement à l'école (650 heures de théorie/pratique et 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation)
- 40 jours de vacances sont répartis dans l'année.

La présence est indispensable aussi bien en cours qu'en stage.

Chaque élève devra obligatoirement s'organiser sur les plans

- financier : voir les frais de scolarité à la page 6,
- familial : un déplacement est à prévoir en Métropole pour un des stages.

<u>La formation est validée par un Diplôme d'Etat de Puéricultrice</u> dont les épreuves évaluent les connaissances et les capacités professionnelles pendant la scolarité

Nombre de places agréées à l'école de puéricultrices de l'ASFA : 17

Nombre de places ouvertes au concours/session 2015 (Année scolaire 2015-2016): 11 (nombre susceptible de varier en fonction des confirmations de reports de scolarité demandées antérieurement pour la prochaine rentrée 2015-2016).

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent se présenter au concours les candidats suivants:

1/ CANDIDATS TITULAIRES :

- → Du Diplôme d'Etat français d'Infirmier (e)
- → Du Diplôme d'Etat français de Sage-femme
- → De Diplômes, Certificats ou autres Titres d'Infirmier responsable des soins généraux, reconnus par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales.
- → D'un Diplôme d'Infirmier ou de Sage-femme délivré par un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace Economique Européen.
- → De Certificats, Titres ou Attestation leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, et reconnus par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

2/ ETUDIANTS EN DERNIERE ANNEE D'ETUDE D'INFIRMIER OU DE SAGE-FEMME

Dans le cas, où le candidat n'est pas titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou de Sage-femme, il doit fournir une Attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un de ces deux Diplômes.

En cas de succès au concours, l'admission définitive du candidat est subordonnée à la justification par celui-ci qu'il est titulaire de l'un des diplômes précités.

A défaut, il perd le bénéfice du concours.

3/ TITULAIRES D'UN DIPLOME ETRANGER

Les personnes titulaires d'un Diplôme étranger d'Infirmier (e) ou de Sage-femme, non validé pour l'exercice de la profession en France peuvent être admises à suivre la formation, après avoir satisfait à une épreuve écrite d'évaluation de leurs capacités à suivre la formation, organisée par le Directeur de l'Ecole de leur choix.

Cette épreuve d'une durée d'une heure et trente minutes est notée sur 20 points ; une note de 10 sur 20 est exigée pour être admis en formation.

En cas de succès aux épreuves du Diplôme d'Etat, une attestation leur sera délivrée à la place du diplôme. Cette pièce ne leur donnera en aucun cas le droit d'exercer les fonctions de puéricultrice (teur) en France.

Contacter l'école pour la liste des documents annexes à fournir lors du dépôt du dossier d'inscription.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier d'inscription peut aussi être téléchargé sur le site <u>www.asfa.re</u> onglet « établissements », rubrique « école de puéricultrices ».

A/ LES CANDIDATS AU CONCOURS DOIVENT DEPOSER A L'ECOLE UN DOSSIER COMPRENANT LES PIECES SUIVANTES :

- → Une demande manuscrite d'inscription
- → La fiche d'inscription au concours ci-jointe
- → Un curriculum vitae (avec leurs numéros de téléphone)
- → Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto verso ou passeport)
- → Une photocopie du Diplôme d'Etat d'Infirmière ou de Sage-femme **Ou**
- → Une attestation d'inscription en dernière année d'études (d'infirmière ou de Sage-femme)
- → Pour les professionnels diplômés depuis 2007, l'Attestation de Formation aux Gestes de premiers Secours et d'Urgence (AFGSU), s'ils en sont déjà titulaires
- → Un chèque de 100,00 € représentant le montant des droits d'inscription au concours, payable lors du dépôt du dossier, et libellé à l'ordre de l'ASFA (et portant au dos, le Nom de jeune fille suivi du Nom d'épouse et prénom au crayon noir); En cas de désistement ou d'absence aux épreuves de sélection, ces frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- → Deux enveloppes autocollantes <u>sans fenêtre libellées aux noms et adresse du candidat</u>, de format normal, <u>affranchie au tarif des lettres recommandées, avec accusé de réception</u> soit à 4.60 € (feuillet de récépissé complété).
- → Deux enveloppes autocollantes <u>sans fenêtre libellées aux noms et adresse du candidat</u>, de format normal, affranchies au tarif en vigueur.
- → Une enveloppe autocollante, format A4 : 23 X 32, <u>affranchies à 1.40 € et libellée aux noms prénoms et adresse du candidat.</u>

B/ DEPOT DU DOSSIER

Ce dossier complet doit obligatoirement être adressé <u>par courrier en recommandé avec accusé de</u> <u>réception à l'école de puéricultrices</u> avant :

Le Mercredi 22 Avril 2015, dernier délai, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Madame Maryse PICARD
Directrice
Ecole de Puéricultrices - A.S.F.A.
CS 81010
97404 SAINT DENIS CEDEX

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME SERA RETOURNE AU CANDIDAT

(Par conséquent, le candidat ne sera pas considéré comme inscrit aux épreuves de sélection)

LE CONCOURS D'ADMISSION

Le concours d'admission porte sur le programme figurant à l'annexe ci-jointe. Il comprend des épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

1°) ADMISSIBILITE

Deux épreuves écrites et anonymes, chacune d'une durée d'une heure et trente minutes, affectées du coefficient 1, notées sur 20 points.

- a. Une épreuve comportant quarante questions à choix multiples et dix questions ouvertes et courtes ; permettant de vérifier les connaissances des candidats.
- ➤ 2 livres de référence pour la préparation de cette épreuve, disponibles en librairie :
 - Annales Corrigées Concours Puéricultrice 680 QCM et 170 QROC C.E.E.P.A.M.E 3^{ème} Edition Masson Spécialisation Santé 2007 167 pages
 - Concours d'entrée Ecole de Puériculture Sujets et corrigés 2001-2004 Doin Editeurs Assistance Publique des Hôpitaux de Paris Lamarre 2005 109 pages
- > Tous les autres ouvrages traitant des thèmes abordés dans le programme de révisions (cf. Bibliographie conseillée par l'école de Puéricultrices).

Tous les candidats peuvent s'inscrire au Centre de Documentation situé dans les locaux de l'école, moyennant le paiement de frais d'adhésion, qui permettront d'emprunter ces ouvrages (cf. Plaquette d'information sur le Centre de Documentation de l'ASFA, également disponible sur le site de l'ASFA précité).

b. Une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

Sont déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20/40. Une note inférieure à 7/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

La liste des candidats déclarés admissibles sera affichée à l'école. Chaque candidat recevra la notification de ses résultats par courrier; **aucun résultat ne sera donné par téléphone**. Les candidats admissibles recevront une convocation pour l'épreuve orale d'admission.

2°) ADMISSION

Une épreuve orale porte sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le jury.

Cette épreuve, notée sur 20 points, consiste en un exposé de 10 minutes maximum, suivi d'une discussion avec le jury, de 10 minutes maximum. Chaque candidat dispose de 20 minutes de préparation.

Une note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

LES RESULTATS

A l'issue de cette épreuve orale, le jury établit la liste de classement principale des candidats dans la limite des places agréées et ouvertes au concours.

Une liste complémentaire peut être établie afin de pallier les désistements éventuels.

Les résultats seront affichés à l'école de puéricultrices. Tous les candidats seront personnellement informés par courrier.

Les résultats du concours d'admission ne sont valables que pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés, sauf en cas de: congé de maternité, congé d'adoption, garde d'un enfant de moins de quatre ans, rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale, rejet de demande de congé de formation, rejet de demande de mise en disponibilité.

Transmettre à l'école la demande de report accompagnée d'un justificatif.

L'ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive à l'école est subordonnée à la production, dans le mois suivant la rentrée :

- d'un certificat médical de vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre l'hépatite B et antituberculeux (ce dernier par le vaccin BCG).
- du document attestant de l'inscription à l'ordre infirmier (ou sage-femme) pour les professionnels en exercice.

LE COUT DES ETUDES / LES AIDES FINANCIERES

- 1. Frais de formation (sous réserve de modifications)
- 3250 € : pour les personnes inscrites à titre individuel ; un fractionnement des paiements sur l'année est proposé à la rentrée aux étudiants. Une interruption de la formation ne pourra donner lieu à un remboursement.
- 9750 €: pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge par leur employeur ou tout autre organisme (OPCA). En cas d'interruption de la formation, cette somme reste due au prorata temporis pour la période écoulée.

2. Aides financières possibles

- → **Rémunération par la promotion professionnelle** : Maintien du salaire (partiel ou total) pendant la durée des études pour les agents de la Fonction Publique. Se renseigner auprès de l'employeur.
- → Prise en charge par un fond d'aide à la formation continue (pour le Congé Individuel de Formation):
- Pour les salariés du secteur privé/associatif : se renseigner auprès de l'employeur ou des OPCA (FONGECIF, UNIFAF,...)
 - Pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière : Se renseigner auprès de l'Agence Nationale pour la Formation Hospitalière (ANFH).
- → Aides des ASSEDIC : se renseigner auprès du Pôle Emploi.
- → Bourse du Conseil Régional possible selon la situation de l'étudiant, après étude du dossier par les services compétents (cf. dossier Bourse et Conditions sur le site www.regionreunion.com).







FICHE D'INSCRIPTION - CONCOURS D'ADMISSION à l'école de PUERICULTRICES Session 2015

Année scolaire 2015-2016 (Sous réserve de modifications)

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT	CADRE RESERVE A L'ECOLE
None	N°DOCCIER .
Nom	N°DOSSIER :
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)	CUE D AAAN D ECD D
Nom d'épouse	CHE MAN ESP
Prénom(s)	N°
(Dans l'ordre de l'Etat Civil)	N°DE RECU
Sexe : F □ M □	(Frais d'inscription)
☎ Dom : Email :	N°DE RECU
GSM :	
Nationalité	(Frais de scolarité)
Date de naissance // / Age :	F 2
Lieu de naissance	Dem. Man. Ins.
	□CV
Situation familiale ☐ Marié(e) ☐ Vie maritale ☐ Célibataire	□PI
Nombro d'anfants : Aga dos anfants :	□DEI – F
Nombre d'enfants : Age des enfants :	□DESF- F
ADRESSE	□DE – CEE
ADNESSE	$\square \Delta$
	D ET
CODE DOCTAL / / / / / / / / / / / / / / / / / / /	□DAE
CODE POSTAL // VILLE	□AFGSU
	□Inscription OI
TITRE D'INSCRIPTION	NOTES
□ D.E. Français d'Infirmier	
	ADMISSIBILITE
Année // Lieu	
Année // Lieu D.E. Français de Sage- femme	- QCM/QROC/20
Année // Lieu D.E. Français de Sage- femme	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20
Année // Lieu D.E. Français de Sage- femme Année // Lieu	- QCM/QROC/20
Année // Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40
Année / / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20
Année // Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40
Année / / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40
Année // Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O
Année / / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □
Année / / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □ TOTAL/60
Année / / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □ TOTAL/60 Rang de classement :
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □ TOTAL/60 Rang de classement : LP □
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □ TOTAL/60 Rang de classement : LP □
Année // Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/20 - TOTAL/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □ TOTAL/60 Rang de classement : LP □
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/40 Note éliminatoire O □ N □ ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O □ N □ TOTAL/60 Rang de classement : LP □
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/40 Note éliminatoire O
Année // Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/40 Note éliminatoire O
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/40 Note éliminatoire O
Année // Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/40 Note éliminatoire O N ADMISSION Entretien/20 Note éliminatoire O N TOTAL/60 Rang de classement : LP LC
Année / Lieu	- QCM/QROC/20 - Tests Psycho/40 Note éliminatoire O

6/6

Saint-Denis le.....